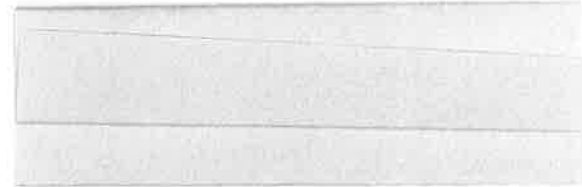


Erwann BINET
Député de l'Isère
Conseiller départemental de Vienne 1



Paris, le jeudi 17 novembre 2016,

Chère Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre récente lettre-pétition initiée par la ligue de défense des conducteurs, dans laquelle vous m'invitez à voter pour un amendement visant à supprimer l'investissement initialement prévu pour l'équipement de radars dans le projet de loi de Finances pour 2017. Je vous remercie.

Grâce aux politiques de sécurité routière mises en place en France, le taux de mortalité routière a diminué de plus de 55% depuis 2000. La hausse de la mortalité constatée récemment provient en partie du fait que les conducteurs se sont habitués aux dispositifs de sécurité routière, ce que nous regrettons tous.

Vous évoquez également la « manne financière » que représenteraient les radars pour l'État. Les amendes liées aux excès de vitesse s'élevaient à 708 millions d'euros en 2013. Cette somme n'est rien comparée aux 21 milliards d'euros qu'ont coûtés à la société, sur la même période, les conséquences des accidents de la route. Par ailleurs, la somme provenant des infractions relevées est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transports.

Les radars ne sont pas les seuls outils de la politique de sécurité routière. Les nombreuses campagnes de communication et la sensibilisation des élèves durant leur parcours scolaire ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste un facteur déterminant dans la majorité des accidents. Les radars restent les outils les plus efficaces pour la réguler. Ils ne sont pas installés par hasard mais dans des zones à risque, et avec le souci d'un maillage territorial équilibré.

J'agis activement sur notre territoire pour que des aménagements routiers puissent garantir une meilleure sécurité sur nos voiries. Je constate malheureusement que les limitations de

vitesse sont de moins en moins respectées en l'absence d'aménagement contraignant ou de radars. Je le regrette sincèrement.

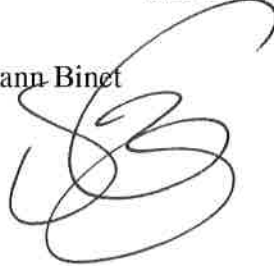
Croyez en ma mobilisation pour réduire encore davantage les accidents de la route qui représentent un coût énorme pour la société et un drame humain insurmontable pour les familles touchées.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas voté l'amendement qui visait à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement,

Erwann Binet

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned to the right of the printed name.